

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège des affaires communes	178
Qui ont pris part à la délibération : Collège des affaires communes	99

L'an deux mille vingt

et le 18 septembre

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 99, Collège Assainissement non Collectif : 74, Collège Eau Potable 11.

Madame Camille IMBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité

ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1 et 2 ;

Vu l'article 10.1 des statuts du SSE qui précise que le Bureau est composé : du Président, d'un nombre de Vice-président(e)s déterminé par le Comité syndical dans les limites prévues par le CGCT et de quatre membres élus pour chacune des compétences exercées ;

Considérant que le présent Comité a décidé de maintenir à deux le nombre de vice-président(e)s, le(la) 1^{er}(e) affecté(e) à la compétence eau potable et le(la) 2nd(e) à la compétence assainissement non collectif ;

Il a été procédé à l'élection du(de la) premier(e) Vice-président(e) du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes :

Après 3 tours de scrutin, dont le procès-verbal est joint en annexe à la présente délibération, Monsieur Joël CARRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er}(e) Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite à l'élection du(de la) deuxième Vice-président(e) du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes :

Après 1 tour de scrutin, dont le procès-verbal est joint à la présente délibération, Monsieur Francis CHAUMONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pol RICHELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

ID : 008-240800912-20200918-C202011-DE

**ELECTION DES
VICE-
PRESIDENT(E)S****DELIBERATION
N° 2020-11**après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 28 septembre 2020

et publication ou
notification

du 28 septembre 2020